

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'un autre avis.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUVRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1888

LA FRANCE ET L'EXPORTATION

Il est intéressant de connaître quelle situation occupe la France dans le commerce d'exportation de l'Europe.

Le club industriel autrichien a relevé les chiffres relatifs aux exportations pendant les années 1881 à 1885.

Nous nous arrêtons, pour notre part, aux produits de nos deux grands textiles : la laine et le coton.

Pour les fils de laines, sur les 1237 millions de francs sortis d'Europe pendant la période en question, 175,800,000 francs ont été expédiés par la France.

Nous devons constater que l'exportation de cette marchandise a diminué assez sensiblement : de 32,200,000 francs signalée pour 1881, elle était tombée à 32,200,000 fr. en 1884.

C'est l'Angleterre qui exporte le plus de laines filées à 45 0/0 de la valeur totale.

Elle est également favorisée dans la même mesure pour le commerce des tissus de laines qui se chiffre, sur les statistiques que nous avons sous les yeux, pour la somme énorme de 6,637,300,000 fr.

Nous entrons dans cette somme pour le prorata de 27 0/0 soit plus de 1800 millions.

Ici encore nous sommes en décroissance : nous avions atteint 402 millions en 1882, nous n'exportons plus que 330 millions et demi en 1885.

Dans la production des fils de coton, nous nous trouvons dans un degré sensible d'infériorité vis-à-vis des autres puissances.

Ainsi, pendant les cinq années, de 1881 à 1885, nous n'avons expédié que 0,4 0/0 de l'exportation totale, c'est-à-dire 12,800,000 fr. sur 2,175,600,000 fr.

La situation de l'Angleterre qui absorbe presque complètement le commerce : la valeur de ses exportations représente 90 0/0 de la totalité.

Les cotonnades sont portées pour dix milliards 700 millions : nous en avons exporté pour 467 millions, c'est-à-dire dans la proportion de 4 1/2 0/0.

La situation de notre commerce s'est améliorée dans cet article : il suffira de mettre en présence les chiffres de 1881 et de 1885 : d'une part 88 millions et demi et de l'autre plus de 102 millions soit près de 14 millions de majoration.

L'Angleterre a toujours la grosse part, 84 à 85 0/0 : toutefois on constate un mouvement de recul pour les dernières années de la période.

J. P.

LA Liberté, organe républicain, énumère les nombreuses fautes qui ont donné barre à ceux qui nous veulent du mal à l'étranger :

« La plus grande, dit-elle, a été de vouloir célébrer le centenaire de 1789 par une exposition internationale.

« Mais cette faute, si elle se peut-être énoncée, n'est que la partie émergée de l'iceberg ; l'exposition son étiquette internationale, soit en l'honneur de 1890, en lui enlevant son caractère politique.

« Autre faute que nous avons également dénoncée en son temps, la constitution d'un ministère radical.

« Nous avions prédit que l'événement du cabinet Flouquet serait suivi de difficultés à l'étranger.

« Nous ne nous étions pas trompés. »

UNE NOUVELLE ALERTE

Depuis quelques mois, nous écrivons, en France, dans une certaine mesure, les événements aux affaires étrangères, tout au moins. Aujourd'hui, Tizza et Crispi s'agitent autour de nous, et c'est Bismarck qui les mène.

Le chancelier commence une campagne contre la France. Cela est certain, il a dit de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les derniers événements pour se convaincre. M. de Bismarck veut nous tenir constamment en haleine. Il souffle une impertinence à M. Crispi, qui, de son côté, l'impertinence à M. Tizza. A la frontière franco-allemande, les affaires se succèdent : Pagny, Trioux, Arvicourt, Belfort. L'Autriche-Hongrie n'avait pas encore donné sa note dans ce concert. C'est fait maintenant.

Hier, la Gazette de l'Allemagne du Nord déclarait que les mesures vexatoires prises par le gouvernement allemand en Alsace-Lorraine « devaient être considérées comme un dernier avertissement donné à la France d'avoir à changer d'attitude. » Un nouvel article vient de paraître. Il signale « l'hostilité de la population française » et parle de la « réserve dont a fait preuve le gouvernement allemand en Alsace-Lorraine. »

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

« Ce n'est pas tout, dit-il, le moment est venu où il s'agit de tolérer plus longtemps un pareil état de choses. » A partir d'aujourd'hui, il ne pourra entrer en Alsace-Lorraine, ni passer par la frontière, ni même d'un passeport qui coûtera 12 fr. 50 et sera délivré par l'Ambassade d'Allemagne à Paris.

AVONS-NOUS MOINS D'AMOUR-PROPRE, MOINS DE SONNET DE NOTRE DIGNITÉ NATIONALE QUE LES AUTRES ?

Et qu'on ne croit pas que notre fermeté décalant le filon. Le meilleur moyen de ne pas se laisser battre, c'est de monter par force, c'est d'avoir confiance en soi.

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

« Nous croyons de plus en plus que l'Allemagne ne veut pas la guerre ; elle croit à faire croire qu'elle la veut, et elle s'y prépare. »

REVUE DE LA PRESSE

La presse allemande accentue avec une extrême violence sa campagne contre la France. Sous ce titre : « En France et en Europe, » la Gazette Nationale de Berlin, dont on connaît les attaches avec le prince de Bismarck, écrit :

« En faisant ces déclarations, M. Tizza a voulu dire catégoriquement et ouvertement que le gouvernement français actuel n'a aucune autorité dans le pays, que l'état de choses qui existe en France manque absolument de sécurité, et que, par conséquent, aucun gouvernement étranger ne peut assumer la responsabilité de placer ses nationaux en France, et de leur garantir la protection gouvernementale française. »

« Le souci du maintien de la paix interdit aux gouvernements étrangers de prendre cette responsabilité ; car l'abstention est le moyen le plus propre à diminuer le danger qu'ils courent d'être forcés de demander satisfaction à la France. »

« Un coup d'œil jeté sur la France actuelle, où un gouvernement impuissant chancelle, irrésolu, entre deux savants de l'Etat, qui sont, l'un, le général Boulanger ou le « chancelier », la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, c'est-à-dire le jacobinisme, ce coup d'œil, disons-nous, suffit à prouver que les déclarations de M. Tizza sont justifiées. »

« La mesure concernant les passeports et les discours de M. Tizza ont été inspirés par les mêmes considérations, comme la Gazette de l'Allemagne du Nord l'a démontré d'une façon complète. Il n'y a dans tout cela qu'un seul fait nouveau, c'est que les puissances amies de la paix ont dédaigné sans aucun déguisement les conséquences naturelles de l'attitude et de la situation de la France. »

« Si la paix européenne boite, la faute en est en premier lieu à la France, tant à cause de ses projets de revanche qu'en raison de sa désorganisation et de son désordre intérieurs. »

« Les autres puissances prennent tout simplement les mesures nécessaires par cet état de choses et il n'y a rien de plus à dire que la force et la confiance des puissances amies de la paix, continuer à s'accroître, c'est-à-dire que les événements survenus nous favorisent au maintien de la paix. »

« La Nouvelle Presse de Vienne n'est pas moins violente contre la France : « Personne, dit-elle, ne peut nier que ce soit la France, si M. de Bismarck est obligé de prendre contre elle des mesures d'exception. Il n'y a plus que la Russie qui prenne parti pour la France, et encore est-ce par haine de l'Allemagne. C'est à la Russie que la France doit sa situation. »

« La France sera un danger pour la paix de l'Europe, si elle ne cesse pas de se laisser aller à la Russie. »

« L'Autorité dit à ce propos : « Jamais on n'avait parlé du gouvernement républicain avec plus de mépris et de menace. » Cela équivaut à la mise de la France au ban de l'Europe. »

« Puisque M. Goblet avarié besoin d'explications, il les trouvera là, aussi catégoriques et complètes que possible. »

« Il est certain que M. Goblet, ministre des affaires étrangères, ne puisse pas plus loin ses pourparlers diplomatiques. »

« L'Union des Droites a publié un décret prescrivant une révision de la liste des écoles et des classes primaires et leur classification. Voici les principales dispositions : « Il sera procédé par les conseils départementaux, conformément à la loi du 30 octobre 1886, pour toutes les communes de la France et de l'Algérie, à la révision générale de la liste des écoles et des classes primaires de tout degré et à la classification de ces établissements dans les catégories prévues par la loi du 30 octobre 1886. »

« Les décisions des conseils départementaux mentionnées, pour chaque commune, qu'elles soient les écoles placées dans les trois catégories ci après : 1^{re} catégorie. — Les écoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense légalement obligatoire, conformément à l'article 13 de la loi organique, savoir : les écoles communales ordinaires, les écoles dites « à titre d'écoles communales ordinaires » par application de l'article 11 de ladite loi, soit à titre d'écoles spéciales de hameau par application des articles 8 de la loi du 20 mars 1883 et 15 de la loi du 30 octobre 1886. »

« 2^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 3^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 4^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 5^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 6^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 7^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 8^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 9^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

« 10^e catégorie. — Ecoles dont l'établissement et l'entretien donnent lieu à une dépense facultative, savoir : les écoles dites « à titre d'écoles facultatives » par application de l'article 15 de la loi organique, et toutes les autres écoles facultatives, prévues par l'article 16 de ladite loi, pour lesquelles les communes n'ont pas encore été autorisées à prendre des mesures de conservation. »

NOUVELLES DU JOUR

La réunion des droites. — Les représentants des journaux conservateurs de Paris.

Paris, 30 mai. — Les députés des Droites élus par la réunion plénière du 25 mai ont convoqué les directeurs des journaux conservateurs de Paris.

« La réunion qui s'est tenue au secrétariat général des droites, à cinq heures du soir, étaient présents les journaux suivants : Le Figaro, le Gaulois, l'Autorité, le Soleil, le Moniteur Universel, la Défense, la Petite Presse, la Patrie, le Petit Caporal, la Gazette de France, le Monde, l'Éclair, la Correspondance Nationale, la Correspondance Française, l'Observateur Français, la Croix, la France Nouvelle, le Pays, la Souveraineté. »

« M. de Mackau présidait, assisté de MM. de Doudeauville et Jolibot, présidents des groupes de la Droite. M. de Mackau a rappelé la résolution votée à la réunion plénière du 25 mai. Il a ajouté qu'en conséquence de cette décision, la délégué de la Chambre, avant de prendre toute résolution, croyait de voir soumettre à la réunion différents moyens d'action et de demander dans quelle mesure ou sous quelle forme, la presse conservatrice entendait donner son concours. »

« Des observations ont été échangées entre MM. Edouard Hervé, Daudet, de Cassagnac, Jolibot, Havard, Denis, Guibert, de Mun, Guyon, Veilliot, Ferdinand Duval, Pion, Arthur Meyer. »

« A la suite de ces observations, le président a mis aux voix les questions suivantes : « La presse droite-t-elle son adhésion à la politique des Droites ? »

« Cette question a été votée à l'unanimité. Le président a mis aux voix cette seconde question : « Les représentants de la Presse veulent-ils se réunir dans une conférence avec une délégué des Droites en vue de se concerter avec elle ? »

« Cette proposition a été également adoptée à l'unanimité. Le gouvernement français attend toutours le 1^{er} Juin. »

Paris, 30 mai. — On assure que la réponse de l'Autriche au sujet de l'incident Tizza n'est pas encore parvenue. Les négociations suivent leurs cours. On croit toujours à une solution satisfaisante.

« M. Deroulède candidat dans la Charente. Paris, 31 mai, 12 h. 43. — M. Deroulède, sur les instances pressantes du général Boulanger, s'est décidé à maintenir, aujourd'hui, sa candidature dans la Charente. »

« Dans une lettre adressée par M. Boulanger aux électeurs de ce département il est dit : « Deroulède est l'ami de la paix comme moi. »

« Voler pour lui c'est voter pour moi. » Le programme de M. Deroulède sera envoyé demain. M. Deroulède partira aussitôt après.

« Un incendie à Valence. Valence, 31 mai. — Cette nuit, un violent incendie s'est déclaré à Valence, dans un immeuble logé par M. Brachet, pharmacien. L'immeuble composé d'un sous sol et d'un rez-de-chaussée a été entièrement détruit. Les pertes sont évaluées à plus de 120,000 fr. Les maisons voisines ont pu être préservées. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. »

« Le testament de l'Empereur Guillaume. Berlin, 30 mai, 11 h. 6. — Le Bulletin des ordonnances militaires publie le testament de l'Empereur Guillaume, daté du 25 mai, et le document par lequel l'empereur Frédéric autorise les différents régiments à accepter les legs qui leur sont constitués. »

« L'Empereur Guillaume lègue 9,000 marcs à chacun des régiments suivants : 1^{er} régiment de la garde, 2^e régiment de la garde, régiment Alexandre, régiment François-Joseph, régiment des fusiliers de la garde, 3^e régiment de la garde, 4^e régiment de la garde, régiment Elisabeth, régiment de la reine, régiment de grenadiers du roi Guillaume n^o 7, régiment de grenadiers gardes-du-corps n^o 8. »

« Le 1^{er} et le 2^e régiment d'artillerie de campagne de la garde, et le régiment d'artillerie à pied de la garde, et le régiment de chasseurs de la garde, le régiment de chasseurs de la garde, le régiment de chasseurs de la garde. »

« Un meeting franco-italien à Toulon. Toulon, 31 mai, 12 h. 45 soir. — Un meeting franco-italien a été tenu à Toulon. L'ordre du jour suivant a été voté : « L'assemblée donne son approbation entière au programme de fraternité franco-français. »

« Un projet de création d'hospices cantonnaux. Paris, 31 mai. — M. Déjardin-Verdier, député du Nord, vient de déposer une très intéressante proposition de loi portant création d'hospices cantonnaux. »

« En Alsace-Lorraine. — Le pharmacien Gérard, relâché. Strasbourg, 31 mai. — M. Gérard, pharmacien, préventivement détenu depuis quatre mois, sous l'accusation de crime de haute trahison, vient d'être remis en liberté. »

« La Porte et la Bulgarie. Londres, 31 mai. — Selon le correspondant du Times, l'opinion de la Porte sur la Bulgarie est modifiée. »

« Conseils donnés à la France par le journal « Le Times ». Londres, 31 mai. — Le Times dit que la France a devancé les autres nations pour le fusil à répétition de calibre 8 mm.

« Troubles agraires en Galicie. Vienne, 31 mai. — Des troubles agraires ont éclaté dans plusieurs localités de Galicie. A Dobruza les soldats furent recourir aux armes pour rétablir l'ordre ; plusieurs paysans et deux gendarmes furent tués. »

« M. Deroulède candidat dans la Charente. Paris, 31 mai, 12 h. 43. — M. Deroulède, sur les instances pressantes du général Boulanger, s'est décidé à maintenir, aujourd'hui, sa candidature dans la Charente. »

« Dans une lettre adressée par M. Boulanger aux électeurs de ce département il est dit : « Deroulède est l'ami de la paix comme moi. »

BOURSE DE PARIS

du Jeudi 31 mai

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Table with columns: Valeurs, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôt.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 31 mai

(par fil téléphonique spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours précéd.

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 31 Mai 1888

Table with columns: Cours précédent, Valeurs, Cours du jour.

DERNIERE HEURE

(Le nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Au Conseil des ministres. — La participation des Etats-Unis à l'Exposition de 1889. — Le typhus dans la garnison de Vitry. — L'Indo-Chine.

Paris, 31 mai. — Au conseil des ministres, M. Viette a annoncé l'intention du gouvernement des Etats-Unis de participer à l'Exposition de 1889.

« M. de Freycinet a annoncé qu'en présence de l'épidémie de typhus qui a atteint la garnison de Vitry, le commandant du corps d'armée a été autorisé à prendre toutes les mesures que nécessite la situation. »

« Les conseils s'est ensuite occupés de la question de l'Indo-Chine ; il a été admis que le décret qui a rendu récemment ne pouvait pas être rapporté ; il sera modifié que si l'expérience en démontre la nécessité ou si la Chambre le désire. »

« Le gouverneur général disposera des troupes de terre et de mer. Si M. Constant refuse de garder ses fonctions dans ces conditions, il sera pourvu à son remplacement. »

« M. de Freycinet a déclaré qu'il était prêt à répondre, au sujet de la question de l'Indo-Chine, à la question de M. Derville. »

« M. de Freycinet a déclaré qu'il était prêt à répondre, au sujet de la question de l'Indo-Chine, à la question de M. Derville. »

Un meeting franco-italien à Toulon

Toulon, 31 mai, 12 h. 45 soir. — Un meeting franco-italien a été tenu à Toulon.

« L'ordre du jour suivant a été voté : « L'assemblée donne son approbation entière au programme de fraternité franco-français. »

« Un projet de création d'hospices cantonnaux. Paris, 31 mai. — M. Déjardin-Verdier, député du Nord, vient de déposer une très intéressante proposition de loi portant création d'hospices cantonnaux. »

« En Alsace-Lorraine. — Le pharmacien Gérard, relâché. Strasbourg, 31 mai. — M. Gérard, pharmacien, préventivement détenu depuis quatre mois, sous l'accusation de crime de haute trahison, vient d'être remis en liberté. »

« La Porte et la Bulgarie. Londres, 31 mai. — Selon le correspondant du Times, l'opinion de la Porte sur la Bulgarie est modifiée. »

« Conseils donnés à la France par le journal « Le Times ». Londres, 31 mai. — Le Times dit que la France a devancé les autres nations pour le fusil à répétition de calibre 8 mm.

« Troubles agraires en Galicie. Vienne, 31 mai. — Des troubles agraires ont éclaté dans plusieurs localités de Galicie. A Dobruza les soldats furent recourir aux armes pour rétablir l'ordre ; plusieurs paysans et deux gendarmes furent tués. »

« M. Deroulède candidat dans la Charente. Paris, 31 mai, 12 h. 43. — M. Deroulède, sur les instances pressantes du général Boulanger, s'est décidé à maintenir, aujourd'hui, sa candidature dans la Charente. »

« Dans une lettre adressée par M. Boulanger aux électeurs de ce département il est dit : « Deroulède est l'ami de la paix comme moi. »

« Voler pour lui c'est voter pour moi. » Le programme de M. Deroulède sera envoyé demain. M. Deroulède partira aussitôt après.

« Un incendie à Valence. Valence, 31 mai. — Cette nuit, un violent incendie s'est déclaré à Valence, dans un immeuble logé par M. Brachet, pharmacien. L'immeuble composé d'un sous sol et d'un rez-de-chaussée a été entièrement détruit. Les pertes sont évaluées à plus de 120,000 fr. Les maisons voisines ont pu être préservées. Il n'y a pas eu d'accident de personnes. »